



Envoyé en préfecture le 06/05/2024
Reçu en préfecture le 06/05/2024
Publié le
ID : 015-211502570-20240502-2024_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY
20 DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Département
PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC SUR CERRE

Séance du 02 mai 2024

Délibération : N° 2024-15

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 02 Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 avril 2024

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, PEPIN Monique, LESCURE Céline

Absent(s) :

Mr PABLO MAX

Secrétaire de séance :

CAPREDON Jean-Baptiste

DEMANDE PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2024 : élargissement de la voie communale "chemin de la drulhes"

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier en date du 26 février 2024 afférent à l'appel à projets du programme d'amendes de police 2024.

Monsieur le Maire suggère le dépôt d'une demande de dotation au titre de la du programme d'amendes de police 2024 concernant la voie communale "chemin de la drulhes" afin de maintenir au mieux l'état des routes et faciliter la circulation de nos administrés, en effectuant un élargissement de la voie communale « chemin de la drulhes » de Vezels –Roussy VC n°1r via un travail de pelle et de compacteur, et de la pose d'enduit. Ces travaux permettront également de mieux desservir les maisons neuves et de récupérer également les eaux pluviales.

DECISION

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents devis Établis et compte-tenu de l'importance de ces travaux, et la l'unanimité des membres présents décide :

- d'adopter le programme des travaux de voirie communale, pour la mise en sécurité par l'Elargissement de la voie communale "chemin de la drulhes" et de déposer auprès du Conseil Départemental une demande de dotation au titre du programme d'amendes de police 2024.

Le financement pourrait être le suivant :

Dépense globale : 12 157 €

- dotation amendes de police : 3 039 € (soit 25%)

- Autofinancement : 9 118 € HT (soit 75 %)

Ces travaux seraient effectués courant 2nd semestre 2024

Le financement nécessaire est prévu au budget primitif 2024

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 02 mai 2024

Reçu en Préfecture

le 06 mai 2024

Publié ou notifié

le 06 mai 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 02 mai 2024

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

